

**ECONOMIE**

## **RGEC : Hollande soutient les socioprofessionnels ultramarins**

**Le Journal**  
de l'île de la Réunion



**Manuel Beaudoin, Gérard Bally et Jean-Pierre Philibert sur le perron de l'Élysée, après l'entretien avec le président de la République.**

**Jeudi 17 Septembre 2015**

## **RGEC : Hollande soutient les socioprofessionnels ultramarins**

**OUTRE-MER. Inquiets par les modifications du système d'autorisation des aides d'État aux Outre-mer par Bruxelles, les représentants des milieux économiques ultramarins ont été reçu, hier, par le président de la République.**

"Nous avons l'appui du président, c'est tout à fait essentiel, c'est ce que nous lui demandions." Gérard Bally, président d'Eurodom, principal lobby ultramarin à Bruxelles, était souriant, hier, vers 17 h 30, à l'issue d'une heure d'entretien avec le président de la République. Il était accompagné de Manuel Beaudoin, président de l'association des CCI d'Outre-mer, et de Jean-Pierre Philibert, président de la fédération des entreprises d'Outre-mer. Au menu, la question du règlement général d'exemption par catégorie, l'enveloppe du CIOM et quelques questions budgétaires autour de la mission outre-mer. "Le président de la République, a salué M. Beaudoin, est déterminé à maintenir le dispositif tel qu'il existait auparavant, c'est-à-dire la possibilité pour les entreprises de bénéficier des

aides d'état dont elles ont besoin." Ces aides se montent à 2,5 milliards d'euros. "C'est une manière de sacraliser l'enveloppe", a souligné le ministre. "Son engagement, reconnaît encore M. Baudoin, qui a déjà été consigné par écrit dans une lettre au président Junker a été maintenu et confirmé." Mais cette forme de "sacralisation" ne plaît pas tout à fait à Gérard Bally. "Nous ne pouvons pas accepter le plafonnement des aides. L'accepter, c'est aller à l'encontre de l'esprit de l'article 349 du traité d'Amsterdam. C'est pire encore car aucune région d'Europe n'est plafonnée, or le 349 donne la possibilité à la Commission de mettre en place des mesures en faveur des RUP. Là, il ne s'agit pas de l'oubli d'une mesure en notre faveur, il s'agit d'une mesure prise en notre défaveur puisque ça fait de nous la seule région plafonnée d'Europe."

Le président a toutefois invité les administrations et les socioprofessionnels à formaliser un groupe de travail car Jean-Claude Juncker et la commissaire Margrethe Vestager ont donné leur feu vert pour une révision du RGEC. "Ça évitera les différences d'interprétation ou de tactique", salue M. Baudoin. Ce groupe de travail aura pour mission d'harmoniser les points de vue pour présenter un front uni devant Bruxelles. "Nous avons eu l'engagement du président, insiste Gérard Bally, qu'il s'impliquerait. Il connaît le président Junker et il va peser de toute son autorité sur le dossier de la révision du RGEC."

En quoi doit consister cette révision ? La France est dans une démarche de concertation avec la Commission européenne. "Ce RGEC n'est manifestement pas tout à fait adapté aux outre-mer, fait observer GPL, mais, depuis plusieurs mois, pas à pas, en discutant avec la Commission, nous sommes arrivés à leur faire admettre que nous pouvions avoir des aides ou des méthodes de travail dérogatoires à ce qui était prévu expressément par le RGEC et, à chaque fois, ils nous écrivent une lettre de confort qui sécurise provisoirement le versement de l'aide. Nous voulons que ce RGEC soit revu et qu'y soit porté noir sur blanc ce qui est précisé dans ces lettres de confort connexes au RGEC."

Pour y parvenir, il va falloir produire les surcoûts réels des entreprises ultramarines. "Nous devons ensemble, explique M. Bally, réfléchir à l'étude des surcoûts qui sont prévus dans la lettre du président Junker, puis à une stratégie optimale pour que nous ne soyons pas moins bien lotis après l'adoption du RGEC que nous n'étions avant." "Il nous faut, complète GPL, objectiver les surcoûts qui peuvent légitimer une démarche spécifique à Bruxelles. Nos lettres de confort n'ont pas de date limite donc nous sommes assez à l'aise pour travailler à cette révision." Non seulement Gérard Bally ne grince plus des dents, mais il a des propositions : "Ajouter au RGEC le critère de 100 % des surcoûts. Ça a toujours été le plafond normal. On ne peut couvrir qu'une partie des surcoûts parce qu'on est plafonnés sur des "agrés à l'entreprise" qui sont absolument inadéquats et qui sont antiéconomiques. La valeur ajoutée a chuté de 30 % depuis 2008. Faut-il réduire les aides en période de crise ? On va se battre sur le point du plafonnement et gagner parce qu'on sera défendu par beaucoup."

*FXG, à Paris*